

**HOMOSEXUELLES EN EUROPE**  
**PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE**  
Regis Schlagdenhauffen et alii (2017)

1931 : Léontine Sagan réalise *Jeunes filles en uniforme*, 1<sup>er</sup> film commercial lesbien de l'histoire du cinéma

**ALLEMAGNE**

1928 : le sexologue berlinois Magnus Hirschfeld fonde la Ligue mondiale pour la réforme sexuelle

Février 1933 : Marinus van der Lubbe, prétendument homosexuel et anarcho-communiste, est accusé d'avoir incendié le Reichstag

6 mai 1933 : l'Institut de sexologie, fondé à Berlin par Magnus Hirschfeld en 1919 est détruit par les nazis ; sus l'impulsion d'Heinrich Himmler, chef de la SS, la culture homosexuelle est impitoyablement réprimée

29-30 juin 1934 : Ernst Röhm, chef d'état-major - ouvertement homosexuel - des SA est assassiné lors de la Nuit des longs couteaux ; l'administration centrale ordonne aux commissariats de police du Reich de transmettre à Berlin les fichiers répertoriant des hommes connus pour avoir des pratiques homosexuelles ; à Berlin près de 100 000 hommes ont été enregistrés pour soupçons d'homosexualité

9 mars 1935 : opération de rafle des homosexuels par une équipe de 20 hommes au café Weinmeister Klause, tous les suspects sont mis dans une fourgonnette ; le lendemain 1<sup>er</sup> transport vers Berlin Columbia-Haus (camp de concentration Kreuzberg/Tempelhof)

28 juin 1935 : aggravation du paragraphe 175, condamnant tous types de relations homosexuelles masculines, l'intention est punissable et pas uniquement les relations sexuelles

1934 : 1069 condamnations

1935 : 2 362

1938 : 9 538

Fin juin 1935 : sur les 1 170 hommes incarcérés en détention préventive au camp de Lichtenburg, sud de Berlin, 413 sont des homosexuels

1936 : la Wehrmacht oriente les homosexuels dans les bataillons disciplinaires, comme le *Bewährungstruppe 500* ; ces bataillons compteront plus de 33 000 hommes, incorporés de force le plus souvent ou issus de camps de concentration

Septembre 1936 : Robert Oelbermann, leader d'un mouvement interdit par les nazis, accusé au titre du §175 est condamné à 21 mois de travaux forcés, puis transféré à Sachsenhausen

- |   |
|---|
| <p>- <b>1936-1945 : A Sachsenhausen sur 200 000 internés il y aura 1 000 à 1 200 homosexuels</b>, les internés le sont pour divers motifs de 1936 à 1939, les homosexuels détenus proviennent d'autres camps, avec un arrivage important d'homosexuels berlinois à partir de 1937, envoyés par la Gestapo (24 homosexuels sur les 1 487 qu'elle place) et la police judiciaire (rafle d'homosexuels berlinois de mars 1937 en particulier), ils sont qualifiés de « criminels professionnels » et sont internés mélangés avec d'autres catégories jusqu'à 1938 où des relations homosexuelles dans le camp deviendront visibles, et donneront lieu à des procès à Berlin en 1939 et 1941 et une surveillance accrue dans le camp avec des baraques dédiées (sous l'influence de la visite du représentant de la Croix-Rouge dans plusieurs camps en 1935) ;</p> <p>- international de 1939 à 1942 avec crématoriums et isolement de certaines catégories de détenus dont les homosexuels ; 50 détenus sont entendus dans le cadre d'affaires d'homosexualité dans ce camp au procès de Berlin à partir de de 1939 parmi ceux-ci</p> |
|---|

22 ont déjà des antécédents judiciaires en lien avec le §175 et sont considérés comme récidivistes, les autres sans antécédents connus peuvent prétendre avoir eu de telles relations faute de mieux ; ce scandale conduit à mettre en pratique l'isolement, ainsi une baraque dédiée aux homosexuels est créée au début de la guerre (expérimentée d'abord à Dachau ainsi que les triangles de couleur) et une compagnie disciplinaire pour les homosexuels est créée ; le camp connaîtra désormais une extension constante et une internationalisation de 1940 à 1943, sous la direction du corrompu Hans Loriz puis d'Anton Kaindl à l'été 1942 ; pendant l'été 1942 la quasi-totalité des homosexuels du camp est exterminée, soit dans les commandos extérieurs de la briqueterie, soit dans des centres d'euthanasie

- à partir de 1942 lié aux revers de l'armée jusqu'à l'évacuation du camp le 22 avril 1945 ; en 1942 les homosexuels disparaissent des registres du camp (exécutés, émasculés, euthanasiés ou gazés), les homosexuels juifs sont déportés à Auschwitz en octobre 1942 sur ordre d'Himmler ; à la fin 1942 ce sont des médecins nazis qui dirigent l'infirmerie ; en 1943-1945 les homosexuels sont de nouveau internés, leur assassinat planifié n'est plus à l'ordre du jour, ils doivent participer à l'effort de guerre ; en 1944-1945 il y a 47 700 puis 58 000 internés dans le camp, les homosexuels sont une minorité fragile
- Parmi les 1 000 à 1 200 homosexuels internés, on aura des informations détaillées pour 496 d'entre eux (à cause des destructions effectuées par les nazis lors de l'évacuation du camp en avril 1945), selon celles-ci les homosexuels peuvent être répertoriés selon onze catégories (asocial juif homosexuel=Aso175, droit commun juif homosexuel=BV-J 175, homosexuel assigné en compagnie pénitentiaire=SS-SK 175, etc.), les plus représentés sont les BV175 (=criminels homosexuels) suivis des 175er (=désignation péjorative de l'homosexuel, pédé) et les juifs (J 175) représentent 3% des homosexuels internés.
- 8 internés sont encodés SS-SK 175 (SS affecté au commando disciplinaire pour homosexualité)
- Avant 1943, en compagnie disciplinaire, il y a 2 kommandos (essayages de plusieurs paires de chaussures pendant 30km pour tester de leur solidité et briqueterie), après 1943 ils doivent, en plus, porter une charge de 10 à 25 kg. S'ils sont suspectés d'avoir des relations homosexuelles dans le camp ils sont assignés à ces kommandos pendant 1 an. Plus de 1 000 hommes sont affectés à la briqueterie située à quelques km, 395 y trouvent la mort jusqu'en septembre 1942. Ceux qui acceptent d'être castrés en réchappent, mais l'émasculatation dite « volontaire » est très dangereuse pour eux (Fritz Junkerman opéré 2 fois meurt le 12 octobre 1942, et 300 d'entre eux sont « transférés » et euthanasiés), les juifs homosexuels - assignés aux baraques des homosexuels - semblent avoir été obligés d'y souscrire
- En 1943-1945 il y a à l'infirmerie 2 médecins et 5 infirmiers en activité, « internés » au titre du §175, parmi eux Walter Timm (condamné à 6 ans de prison à Münster le 5 octobre 1937, puis interné à Sachsenhausen en janvier 1943) infirmier en charge des tuberculeux et le Dr Hermann Pistor médecin nazi ancien officier SS déchu (condamné pour homosexualité à Magdebourg le 22 décembre 1937 à 1 an et 8 mois de prison et le 23 mars 1938 à 3 ans de prison pour avoir pratiqué 24 avortements de 1929 à 1937, exclu du NSDAP le 29 mars 1938 et interné après avoir purgé sa peine à Sachsenhausen le 30 mai 1942), il est libéré du camp fin novembre 1944 en même temps que 358 internés qui sont incorporés sur le front (il n'en reviendra pas)

1937 : confronté à des cas d'homosexualité parmi les SS et les militaires, Himmler fait état de son souci d'éradiquer l'homosexualité de la SS et de l'armée, ils doivent être publiquement

dégradés, exclus de la SS, traduits devant un tribunal, puis après avoir expié leur peine, internés en camp de concentration

Dans les camps de concentration c'est en 1937 que le triangle rose est instauré, il ne concerne que les détenus du Reich (1% des internés), triangle noir pour les autres homosexuels

*Femmes* (Claudia Schoppmann)

Début 1940 : Henny Schermann, femme célibataire juive, est arrêtée à Francfort, qualifiée de « lesbienne instinctive qui ne fréquente que des endroits » de sociabilité lesbiens

24 juillet 1940 : Mary Pünjer est arrêtée à Hambourg, juive, qualifiée de « lesbienne très active », née Kümmermann en 1904 à Hambourg, a épousé le non-juif Fritz Pünjer en 1929, elle est incarcérée 3 mois à la prison Fulhsbüttel de Hambourg, transférée à Ravensbrück en octobre 1940 qualifiée de « asociale lesbienne », entendue à plusieurs reprises par la police de Hambourg (section en charge des crimes sexuels), réintègre Ravensbrück le 15 mars 1941, confiée au Dr Mennecke (grand organisateur des opérations T4, d'extermination des « handicapés », et 14f13 des individus de « moindre valeur »), c'est le moment où l'opération 14f13 se met en œuvre dans les camps, elle apparaît sur les listes de Mennecke lors de sa 2<sup>ème</sup> visite en janvier 1942 qualifiée de « juive mariée lesbienne (camionneuse) très active.

Fréquentait assidument les lieux lesbiens. », mentionnée au centre d'euthanasie de Bernburg, elle décède le 28 mai 1942

30 novembre 1940 : à Ravensbrück Elli Smula 26 ans et Margaret Rosenberg 30 ans, sont mentionnées en tant que politique, addendum lesbiennes

*Jeunes hommes de milieux ouvriers et classes moyennes* (John Fout) : 90% des emprisonnés et internés appartiennent aux classes populaires les 10% restant de classes supérieures sont arrêtés en vertu du § 175a (relations sexuelles avec des partenaires âgés de plus de 15 ans)

Les homosexuels représentent au plus 1% des internés

Les hommes internés en camp pour homosexualité proviennent à 50% de transfèrement depuis un commissariat de police judiciaire, 12% depuis la Gestapo et 33% depuis un établissement pénitentiaire (Buchenwald 1938, Mauthausen 1939 et Sachsenhausen 1943)

12 juillet 1940 : décret d'internement immédiat en camp de concentration de tout homme condamné pour séduction sexuelle, y compris ceux qui ont déjà purgé une peine pour homosexualité

15 novembre 1941 : mise en application d'un décret secret pour la préservation de la SS et de la police, tout agent qui se rend coupable d'une relation contre nature avec un autre homme sera condamné à mort, ainsi 4 policiers seront exécutés en vertu de ce décret durant les derniers jours de la guerre

1942 : décret Goering ordonnant la mise à l'épreuve sur le front de certains homosexuels ayant purgé leur peine

1942 : à Sachsenhausen la quasi-totalité des homosexuels est assassinée

A partir de 1943, les homosexuels qui acceptent d'intégrer les bataillons disciplinaires de la Wehrmacht, au moment de la débâcle, sont en capacité de survivre

35% des arrestations d'homosexuels sont le résultat de dénonciation par un tiers ; les rafles de police permettent 10% des arrestations ; le système de la « boule de neige » (remontant aux cercles de sociabilité) joue un rôle important

Avant 1943 : l'homosexualité dans la Wehrmacht est systématiquement punie, les condamnés n'étaient pas exclus mais versés dans des bataillons disciplinaires ; même les hommes émasculés restaient aptes au service militaire du moment qu'ils étaient dignes de servir

Octobre 1943 : la cour martiale se prononce pour l'incorporation dans la Wehrmacht des policiers et SS coupables d'homosexualité, en distinguant **3 niveaux** les cas légers (récidive peu probable) affectés dans une unité spéciale, les cas moyens (récidive possible) dirigés vers la formation spéciale Dirlewanger de la SS, et les cas lourds condamnés à la prison et à la dégradation publique

Fin 1943 : devant l'ampleur des pertes militaires, les SS condamnés sont immédiatement enrôlés dans la Wehrmacht

1944 : incorporation de force des homosexuels internés dans les camps de concentration afin de faire face aux pertes considérables sur le front de l'Est ; Pierre Seel et Hermann Fries en mars 1944 sont incorporés dans la Wehrmacht, d'autres sont incorporés dans les bataillons disciplinaires de la Wehrmacht ou dans la brigade Dirlewanger de la SS (qui commet les pires atrocités), constituée à partir de 1943 de 5 compagnies (dont 2 constituées d'hommes recrutés dans les camps, comme le Dr Pistor ou Anton V. issu du camp de Sachsenhausen en mai 1944)

1<sup>er</sup> février 1945 : à Buchenwald il y a 194 homosexuels

24 avril 1945 : l'état-major ordonne de gracier et de libérer l'ensemble des prisonniers du commissariat de Berlin-Spandau, exception faite des 4 policiers poursuivis pour homosexualité qui doivent être exécutés le jour même

**100 000 hommes au moins ont été concernés par la justice pénale nazie, 50% condamnés à des peines de prison**

5 000 à 10 000 hommes ont été internés en camp de concentration pour homosexualité

*110 français ont été arrêtés et condamnés en Allemagne*, prisonniers de guerre, travailleurs volontaires, requis du STO

20 mai 1945 : à Berlin (Est) est créée l'OdF (Opfer des Faschismus) qui apporte un soutien aux opposants politiques ayant survécu à la dictature nazi, Juifs et Témoins de Jehovah en bénéficieront puis 2 cartes seront créées (rouge pour les victimes du fascisme, OdF, et grise pour les victimes des lois de Nuremberg, OdNG), mais l'OdF Richard Ewald, reconnu homosexuel, se verra retiré sa carte de victime du nazisme, il sera même, à nouveau, condamné par la justice comme criminel récidiviste, et par son comportement l'OdF Hertha Stern aura « porté atteinte à la dignité des victimes du fascisme »

1957 : en RFA suite à une loi de 1953 sur le dédommagement, 23 hommes poursuivis pour homosexualité obtiennent une reconnaissance partielle de leur persécution ; mais simultanément la Haute Cour fédérale de justice considère que le §175 dans sa version aggravée du 28 juin 1935 n'est pas inconstitutionnel

1949-1969 : 50 000 homosexuels condamnés en RFA au titre du §175 ; ceux qui ont subi la condamnation au temps des nazis sont susceptibles d'être condamnés une 2<sup>ème</sup> fois

1985 : au Bundestag début du débat public sur la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme

## **SUDETES**

1938 : annexion des Sudètes ; la rétroactivité du droit allemand est appliquée, entraînant l'arrestation de 210 homosexuels en 1941, 112 en 1942 et 48 au 1<sup>er</sup> semestre 1943

## **FRANCE**

1933 : affaire Dufrenne, l'homosexuel est associé au féminin, incarnation de la décadence de la nation

1941 : le commissaire Legay de la police parisienne s'insurge contre « les adultes qui peuvent, à peu près librement, raccrocher et pervertir des adolescents »

Avril 1942 : l'amiral Darlan, vice-président du Conseil, ministre de la Marine, confronté à une importante affaire qui implique « des civils et des marins », propose qu'on adopte une loi pour la « répression énergique » de l'homosexualité, au motif que la législation actuelle ne permet pas de poursuivre les civils

6 août 1942 : ordonnance modifiant l'article 334 relevant à 21 ans l'âge de la majorité sexuelle pour des actes homosexuels (alors qu'elle est de 23 ans pour les hétérosexuels), introduisant la notion de « contre nature » dans le code pénal et condamnant les relations homosexuelles entre un(e) majeur(e) et un(e) mineur(e) de plus de 15 ans ; l'amende est de 200 francs et 60 000 francs et la peine de 6 mois à 3 ans de prison ; le garde des Sceaux Joseph Barthélémy (1941-1943) écarte des mesures plus répressives encore, en particulier visant l'homosexualité entre adultes ; pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 1791 une distinction est établie entre relations homosexuelles et hétérosexuelles

En fait, c'est l'article 330 du code pénal (OPP : outrages publics à la pudeur) qui est le plus appliqué pendant l'Occupation, par la surveillance des bains publics, des vespasiennes, des toilettes, gares et stations de métro (comme c'était déjà le cas avant-guerre et comme ce sera le cas après-guerre)

29-30 janvier 1943 : 10 hommes de 30 à 63 ans sont présentés au tribunal correctionnel de Paris pour OPP (masturbation solitaire ou mutuelle), ils sont condamnés à 1 à 3 mois de prison, parfois avec sursis, et à des amendes de 25 à 200 francs.

La « *Révolution nationale* fait de la sexualité un enjeu social » avec comme objectif « la restauration des valeurs familiales » dans une société accusée d'être « anti-natale et dévirilisée », face à un conquérant plus viril, il faut revigorer la masculinité française et créer « un homme nouveau » (par opposition à la Troisième République décadente, défaillante et féminisée)

Ce n'est pas l'Occupant qui influence cette législation, au contraire la Gestapo en 1942 fait une distinction entre la lutte contre l'avortement et l'homosexualité en Allemagne et une politique similaire qui ne servirait qu'à « accroître les forces vitales » des peuples occupés (« Laissez-les dégénérer ! » dit Hitler à propos de la France).

Les *collaborateurs* : Robert Brasillach (1909-1945) (« nous sommes quelques-uns à avoir couché avec l'Allemagne... et le souvenir nous n restera doux. »), fusillé le 6 février 1945 ; Abel Bonnard (1883-1968) ministre de l'Education nationale, académicien, surnommé *Gestapette* exclus de l'Académie en 1944 ; Marcel Bucard (1895-1946) fondateur du Mouvement franciste en 1933, cofondateur de la LVF (Légion des volontaires français contre le bolchevisme) en 1941 ; Violette Morris (1893-1944) sportive, espionne et tortionnaire pour le compte de la Gestapo, abattue par des maquisards en avril 1944

Les *résistant(e)s* : Pascal Copeau (1908-1982), Edith Thomas (1909-1970), Daniel Cordier (1920-2016), Roger Stéphane (1919-1994) devenu résistant afin « d'acquérir l'estime de l'aimé, Jean Sussel. »

Les *civils* : Henry de Montherlant (1895-1972) de retour à Paris en mai 1941 qui retrouve « la volupté, intacte au milieu de tout ce qui s'écroule et s'écoule. » ; Roger Peyrefitte (1907-2000) pour qui, en novembre 1941 : « rien ne surpasse les occasions offertes actuellement à un homme qui aime à *acheter des antiques*. Que vous êtes sot de ne pas être ici ! » ; Pierre Barillet (né en 1923) note que le Liberty's sur la place Blanche fait salle comble ; Philippe Erlanger (1903-1987) voit les officiers allemands qui cherchent la compagnie des « beautés vénales » des « deux sexes » au Bœuf sur le toit ; Maurice Sachs (1906-1945) apprécie le Select, bar des Champs-Élysées « marché des gigolos », et les « bosquets du Champs-de-Mars » qui abritent « de furtives amours mâles » ; Marcel Provost (né en 1920) court les vespasiennes, fréquente Chez Narcisse près de la gare de Lyon et descend au bois de Vincennes ; Daniel Guérin (1904-1988) refuse de céder à la tentation des « jeunes Allemands sous l'uniforme » ; un ami de Jacques de Ricaumont (1913-1996) ne craint pas d'aller avec les « jeunes soldats ennemis » ; Robert Francès (né en 1920), juif et résistant (qui sera déporté) ne repousse pas les avances des soldats allemands au music-hall l'Alhambra, près de la place de la République, place du Trocadéro ou dans les tasses ; un personnage de Marcel

Maurel dans Les Amours dissidentes (en 1956) accompagne son amant allemand à la gare d'Austerlitz ; Jean-Louis Bory (1919-1979) étudiant dans Paris occupé souligne la fascination qu'exerce le mythe de la virilité allemande, soulignant que les libérateurs américains exerceront la même attirance

Les autorités militaires allemandes :

- désignent une quarantaine de maisons closes à Paris à l'usage exclusif des troupes ;
- surveillent les lieux fréquentés par les homosexuels (la brasserie Graff à Pigalle) et les endroits de prostitution homosexuelle (métro Strasbourg Saint-Denis) ;
- jugent en cour martiale les actes homosexuels commis par des soldats (les 2/3 avec des civils français) : Hans B., 19 ans, condamné à 3 ans et demi de prison en 1941, condamné en Allemagne, incarcéré à Fresnes, évadé, arrêté à Biarritz, fusillé pour désertion ; Erich W. arrêté en 1944 dans les toilettes de la gare de l'Est, condamné à 12 ans de camps de concentration, après avoir admis des infractions similaires antérieurement

Jean-Luc Schwab totalisera 370 homosexuels français victimes de répression de l'homosexualité en France, zone occupée (si relations intimes avec un soldat Allemand), zone annexée (application du § 175) - la plupart internés au camp de rééducation spéciale de Schirmeck - et zone libre (internement administratif selon l'article 331 du code pénal mis en place par le régime de Vichy)

Arnaud Boulligny, en 2016, totalisera 38 cas de Français arrêtés en zone occupée, 3 par les autorités françaises, 35 par les autorités allemandes qui leur appliquent le § 175 ; 23 sont déportés outre Rhin, 12 vers des prisons et 11 en camp de concentration (mais en tant que déportés politiques, quand ils ont fait des avances à un soldat allemand ou quand ils ont menacé les intérêts du Reich)

En 1944-1945, un soldat US découvre le mythique Bœuf sur le toit : « C'est une formidable boîte gay !... des centaines de mecs de partout dans le monde en uniformes de toutes sortes... Je n'avais jamais vu pareille chose de ma vie... Pour moi, c'était un peu comme une Journée de la Victoire pour les gays, avant le véritable 8 Mai. »

Jean-Jacques Rinieri, 20 ans en 1945 : « Les années 45 et 46 ont été l'âge d'or de l'homosexualité à Paris... l'apparition au grand jour du monde homosexuel. »

8 février 1945 : le gouvernement provisoire réaffirme, par une nouvelle ordonnance, celle du 6 août 1942 ; la France restaure une virilité nationale mise en doute par la défaite militaire et les 4 années de soumission aux exigences de l'Allemagne ; le temps de la clandestinité et de la honte est restauré, Arcadie l'accompagnera à partir de 1954

L'ordonnance de 1942 est peu appliquée sous Vichy, en revanche elle aura un impact important après-guerre : 22 condamnations en 1954, 85 en 1946, et jusqu'à 200 ou 300 dans les années 1950

1981 : en préfaçant le livre de Heinz Heger (Les hommes au triangle rose : journal d'un déporté homosexuel 1938-1945), Guy Hocquenghem s'empare sur « le truquage monstrueux qui fait disparaître la liste de déportés veux qui portaient le triangle rose. »

## **ALSACE-MOSELLE**

Avant juin 1940, cadre juridique favorable, mais souvenir de l'annexion allemande (1871-1918) soumise au §175 avec condamnations rares et peines faibles (en particulier en 1914-1918) : 144 inculpations et 114 condamnations pour actes homosexuels dans le Reichsland de 1902 à 1913

Juin 1940-1942 : le code pénal français est appliqué en même temps que le code pénal allemand

1940-1941 : pratiquement pas de répression judiciaire de l'homosexualité en Alsace-Moselle du fait de l'application principale du code pénal français ; l'article 330 (outrage public à la pudeur) concerne surtout des relations hétérosexuelles et quelques cas de relations homosexuelles commis dans l'espace public

Eté 1940 : intense répression de l'homosexualité ; 2 Gauleiter Robert **Wagner** (Alsace) et Joseph **Bürckel** (Moselle)

1<sup>o</sup> juillet 1940-1<sup>o</sup> mars 1943 : 91 homosexuels sont expulsés d'Alsace et 160 ne reviennent pas de la France « de l'intérieur »

Septembre-octobre 1940 : 45 homosexuels détenus dans la prison de Mulhouse, transférés à Schirmeck dont Marcel D. 26 ans (homosexuels, asociaux, prêtres et prostituées arborent un carré bleu) ; Eugène E. transféré en novembre 1941, après 2 années à la prison de Mulhouse ; en novembre 1942 Georges R. est arrêté, il sera transféré de Mulhouse à Schirmeck en mai 1943, puis le Struthof, puis Buchenwald

Novembre 1940 : le commandant en chef de Strasbourg demande des listes cantonales des homosexuels vivant dans le Bas-Rhin (apparemment il ne s'agit pas de listes établies auparavant par la police française, sauf condamnation pour outrage public à la pudeur)

Janvier 1941 : une 1<sup>ère</sup> chambre pénale auprès du Landgerichte de Strasbourg applique le droit allemand mais ne modifie que marginalement la situation des homosexuels alsaciens

21 avril 1941 : un rapport à Martin Bormann indique que 161 homosexuels ont déjà été expulsés au 15 février 1941 (l'expulsion semble plus fréquente en Moselle) ; parmi les expulsés Alfred N. arrêté en 1941, expulsé en mai 1942

Mai-novembre 1941 : Pierre Seel détenu à Schirmeck

Mai 1941 : ouverture du Struthof, contrôlé par la SS, il comptera jusqu'à 52 000 détenus ; 227 à 312 seront identifiés comme internés homosexuels (à 92% citoyens allemands) 10 alsaciens, 3 mosellans et 1 français de l'intérieur ; sur 14 détenus français, 9 décèdent au camp (l'alsacien Jean O. qui décède en juin 1944 après 3 mois de détention)

Mai 1941-février 1942 : 6 hommes dont 5 nés en Alsace comparaissent devant la 1<sup>ère</sup> chambre pénale allemande au titre du §175 (du fait de la « gravité des actes » ou de la « menace pour l'ordre public »)

**30 janvier 1942 : le code pénal allemand se substitue complètement au code pénal français** ; le droit allemand est introduit, les habitants sont *Allemands de sang* mais pas des citoyens allemands ; le décret entre en vigueur le 15 février ; Albert F. est condamné le 6 mars 1942 pour des faits remontant à janvier 1942

1942 : condamnation à mort du policier allemand Josef M. en poste à Strasbourg, mais l'alsacien Paul B. membre de la police de défense passive n'est condamné qu'à 4 ans de travaux forcés (il n'appartient pas strictement à la police)

Mars 1942 : Lucien S., mosellan, est condamné pour OPP à 8 mois de prison au Struthof (matricule 1535), puis Dachau (matricule 40995)

Avril 1942 : la police d'Alsace informe que de nouvelles opérations ont en cours « suite au retour des registres pénaux en Alsace » ; Joseph R. réputé homosexuel avant-guerre est inculpé

Mai 1942 : Edouard M. condamné au titre du § 175 à 1 an et demi de travaux forcés au Struthof (matricule 6611).

Juillet 1942 : le commandant en chef de Metz demande des listes cantonales des homosexuels vivant en Moselle

Eté 1942 : introduction du service militaire obligatoire dans les territoires annexés

Après 1942 : les expulsions se ralentissent au profit de l'internement, à Schirmeck (ouvert à l'été 1940, placé sous l'autorité de Robert Wagner) ; 15 000 détenus au cours de la guerre,

parmi eux 81 hommes (14 à 69 ans, originaires d'Alsace à 80%) arrêtés pour homosexualité, mais sans doute beaucoup plus

Mi-1944 : le tribunal de Strasbourg introduit le principe de rétroactivité en condamnant pour relations contre nature un homme qui a caressé la jambe d'un soldat

Juin 1940-1945 : en Moselle 23 hommes détenus pour homosexualité (mais marginalement lié au §175) ; en Alsace 351 hommes détenus, en dehors du camp de Natzweiler-Struthof  
1942-1945 : les jugements du Landgericht de Strasbourg révèle que 54 hommes jugés et condamnés au titre des §175 et 175a (80% nés en Alsace), 60% des condamnations correspondent à des peines de travaux forcés (peines particulièrement dures comparées à d'autres tribunaux du Reich, peut-être en raison de l'objectif de germanisation rapide de l'Alsace)

**350 ressortissants d'Alsace-Moselle ont été victimes de répression**, parmi eux une centaine est expulsée en zone libre, les autres ont été incarcérés ou internés dans des camps, 12 sont morts en détention, un autre est mort avant son rapatriement

## PAYS-BAS

Mai 1940 : occupation du pays par l'armée allemande

31 juillet 1940 : l'ordonnance 81/40 est promulguée par la Wehrmacht qui rend les relations homosexuelles passibles de 5 ans de prison ; la disposition se superpose à l'article 248bis du droit néerlandais qui condamne les relations entre majeurs et mineurs de plus de 15 ans  
1940-1943 : 138 hommes comparaissent en vertu de l'ordonnance 81/40, 90 sont condamnés, dont 54 à une peine de prison ferme et 10 sont internés en hôpital psychiatrique, et 164 hommes comparaissent en vertu de l'article 248bis

## AUTRICHE

1852 : code criminel autrichien le §129 Ib punit l'homosexualité masculine et féminine qualifiée de « fornication contre nature » ; le § 130 prévoit une peine de prison de 5 ans dans les cas réguliers ; le § 129 Ib StG punit de la prison à vie s'il y a mort de l'autre personne impliquée

1887 : la Cour suprême confirme que les femmes sont concernées par la loi de 1852, faisant remonter cela au code pénal de Charles Quint en 1532 ; des femmes seront effectivement poursuivies, dans une moindre mesure que les hommes ; la Cour suprême donnera au mot « fornication » un sens plus large que celui qui est donné par le code criminel allemand, ce qui empêche l'éclosion d'une sous-culture comparable à celle qui se développe en Allemagne ; ainsi le simple éveil de la pulsion sexuelle constituera une offense aux bonnes mœurs et le fait de palper les organes génitaux de quelqu'un de même sexe sera déjà constitutif de fornication  
1935 : la réforme du code criminel introduit des moyens de persécution supplémentaires pour les homosexuels masculins

31 mai 1938 : Anschluss, l'Autriche devient l'Ostmark ; l'Allemagne exige que l'Autriche réactualise son interprétation du code pénal en le rendant conforme au § 175

1<sup>er</sup> avril 1939 : la Cour suprême autrichienne est dissoute mais la Cour suprême allemande continue d'appliquer sa jurisprudence, mais considère qu'elle n'est pas encore assez sévère ; des institutions analogues à celles de l'Allemagne se mettent en place (cours spéciales, police secrète) ; les lesbiennes souffrent désormais d'une persécution accrue et systématique ; 636 dossiers qui font parfois plus de 2 000 pages concernent les 2 cours de Vienne ; **plus de 1 400 personnes seront accusés de fornication de même sexe**, parmi elles 74 femmes et 5 individus d'identité sexuelle indéterminée

Octobre 1939 : la Cour suprême de Leipzig, responsable de l'Ostmark, rend la liberté à un homme de Linz qui a effleuré le pénis d'un autre, arguant de la jurisprudence autrichienne qui nécessitait de prouver une intention masturbatoire ; la revue de la SS (Das Schwarze Korps) a critiqué ce verdict trop clément conduisant le ministère de la justice à réclamer des actions plus rigoureuses

Juin 1940 : dans une affaire semblable, le §129 Ib sur la « fornication contre nature » est désormais interprété comme la « fornication » du § 175 aggravé 1935 par la Cour suprême La cour n°1 de Vienne condamnera 3 femmes accusées de « fornication de même sexe ». Et alors que les procédures diminuaient rapidement de 1937 à 1939, elles ne cessent désormais d'augmenter. Avec le déclenchement des hostilités, le nombre des hommes accusés diminuent, la plupart d'entre eux sont enrôlés et désormais soumis à la juridiction militaire. En revanche le nombre de femmes poursuivie triple de 1938 à 1939 pour atteindre son apogée en 1941.

Années 1930-1950 : 3 000 affaires de « fornication de même sexe » (qui seront étudiées dans les années 1980), la part des femmes est inférieure à 5% ; dès les années 1950 le nombre de condamnation a dépassé celui de la période nazie

1971 : la loi de 1852 est abolie

## BOHÊME-MORAVIE

1852 : adoption de l'article 129 Ib du code pénal autrichien qui punit l'homosexualité masculine et féminine qualifiée de « fornication contre nature »

1918-1938 : la Première République tchécoslovaque est marquée par un dualisme juridique, l'ancien code pénal autrichien est utilisé en Cisleithanie (Bohême, Moravie, Silésie) alors que c'est l'ancien code pénal hongrois qui est utilisé en Transleithanie (Slovaquie, Ruthénie subcarpatique) beaucoup moins sévère en ce qui concerne les actes sexuels entre hommes ; parution de plusieurs numéros de la revue *Voix de la minorité sexuelle* (Hlas Sexualni Mensiny)

Années 1920-1930 : certains médecins et avocats sont favorables au mouvement d'émancipation homosexuelle et, grâce à plusieurs recours auprès de la Cour suprême, font plier la loi dans un sens plus ouvert

1926 : homicide involontaire du prostitué maître chanteur Tonda Trocko par une ancienne victime de son chantage, le meurtrier sera innocenté par le tribunal

1938 : les accords de Munich incorporent les Sudètes à l'Allemagne, la région de Teschen (Silésie) à la Pologne et la Slovaquie du sud à la Hongrie, où les législations propres à chaque pays sont appliquées progressivement : détérioration immédiate dans les Sudètes avec l'application du § 175a, décriminalisation en Silésie selon le code pénal polonais de 1932

16 mars 1939 : proclamation du **protectorat** en Bohême-Moravie, au moment du démantèlement du reste de la Tchécoslovaquie ; les personnes déclarées d'ethnicité allemande et vivant dans le protectorat sont soumis au §175 tandis que les Tchèques restent soumis à l'ancien code pénal autrichien, sauf si un citoyen allemand est impliqué (le citoyen Tchèque est alors soumis au code pénal allemand) ; l'armée tchécoslovaque est dissoute (entraînant diverses répercussions pour les soldats livrés à eux-mêmes)

La situation des **Sudètes** est illustrée par le témoignage de Rudolf Brazda (1913-2011) arrêté à Carlsbad se trouve dans une région soumise au code pénal Allemand.

Une communauté homosexuelle florissante continue d'exister à **Prague**, malgré les risques encourus sous le protectorat Allemand.

Pendant la guerre la prostitution (galerie Koruna, place Saint-Vincent) et le chantage se développe, de véritables gangs de prostitution se distribuent le travail ; 2 procès de gangs de prostitués maîtres chanteurs (la bande Karel Seifried avec des peines de prison plus dures que

pour leurs victimes et les membres de la bande Vaclav Barta condamnés à mort par un tribunal allemand avec exécution immédiate)

Les principaux lieux de sociabilité homosexuelle : le bar U Zlatého bazanta (Au faisant d'or) quartier Vinohrady et café Evropa (place Saint-Venceslas). Le café plutôt lesbien Zdenka (Sidonie) à côté de l'ancienne gare Denis de Prague. De nombreux témoignages parlent d'existences homosexuelles insouciantes, voire heureuses, en pleine occupation, mais avec des ruptures individuelles dramatiques en cas d'arrestation.

1943 : depuis 1898 il y a une croissance régulière des condamnations en vertu du code autrichien de 1852, mais relativement modérée au cours de la 1<sup>ère</sup> République (40 arrestations en 1903, 80 en 1933) ; les chiffres concernant 1943 sont liés à la justice du protectorat, avec 200 arrestations ; les condamnations sont rares jusqu'en 1933, elles se multiplient à partir de 1938 (60 condamnations) et s'élèvent fortement, jusqu'à plus de 120 condamnations en 1943. Pour les femmes les années sans inculpation fréquentes de 1898 à 1918, sont plus rares à partir de 1920, et l'application de la loi nazie les démultiplie à partir de 1943, avec des condamnations plus sévères et des durées d'emprisonnement beaucoup plus longues (passant de moins de 6 mois en 1898-1938 à 12 mois en 1943)

1941 : 210 condamnés dans le protectorat pour infraction au §175 du code pénal allemand  
1942 : 112 condamnés dont 24 ressortissants du protectorat (86 Polonais et Juifs, et 2 « Juifs de race pure »  
1<sup>er</sup> semestre 1943 : 48 condamnés dont 17 ressortissants du protectorat et 28 Polonais et Juifs

Janvier 1942 : publication par l'avocat Frantisek **Cerovsky** (1881-1962) d'un article « Puniton de l'homosexualité » dans la Revue de la police et de la gendarmerie du protectorat, en faveur d'une réforme du code pénal (l'article n'est pas censuré, ni son auteur inquiété)

Le code pénal du protectorat permet une condamnation assortie du sursis pour les délits commis avant le 3 mai 1942

Le prêtre Otakar Zadrazil (1900-1945), religieux du monastère de Brno, est jugé pour fait de résistance, son homosexualité est explicitement prise en compte comme chef d'accusation secondaire, il est condamné à mort et exécuté

Le couple lesbien Jarmila Repaskova (1911-1983) et Ludmila Neumannova est déporté comme prisonnières politiques pour avoir recueilli en 1943 un prisonnier évadé homosexuel Jaroslav Nemecek (1901-1965) responsable de presse de la Ligue tchécoslovaque pour la réforme sexuelle dans les années 1930, est condamné en 1941 par le tribunal populaire de Berlin à 12 années de prison pour avoir participé à la distribution active de la revue de résistance tchèque Vboj

Fredy Hirsch (1916-1944), mort à Auschwitz, homosexuel, membre éminent de la communauté juive de Prague qui s'est efforcé de rendre les conditions de vie moins difficiles pour les enfants du ghetto de Theresienstadt

Karl Fein (1894-1942), avocat, homosexuel ; il est héritier de Karl Giese lui-même héritier de Magnus Hirschfeld, émigré d'Allemagne vers la Tchécoslovaquie où il s'est suicidé en 1938

Willi Bondi (1897-1941), Juif et homosexuel de Brno, déporté à Auschwitz en 1941 pour homosexualité quelques mois avant la déportation systématique des Juifs de cette ville

Frantisek Kris (1920-1944) ancien novice prémontré exclu de son monastère, devenu informateur de la Gestapo, déporté à Buchenwald pour homosexualité où il est tué par d'autres prisonniers qui lui reprochent ses dénonciations

Albin Pleva, né en 1912, danseur ambulant travesti, prostitué occasionnel, déporté comme irrécupérable

Bohumil Kosovsky (1898-1987), ancien militant pour l'émancipation homosexuelle tchèque, animateur des séances de spiritisme, déporté comme irrécupérable

1945 : le président Benès proclame l'amnistie des prisonniers condamnés en vertu du § 129b de la loi du protectorat

## **HONGRIE**

Avant 1940 la sous-culture homosexuelle s'exprime à Budapest

1867 : compromis austro-hongrois de 1867, contexte de dualisme, indépendance complète en matière de politique intérieure et abandon de souveraineté pour la politique étrangère et l'armée ;

1878 : le code pénal mis en place par le secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Karoly Csemegi, criminalise l'homosexualité comme « fornication contre nature » art.241 (ce texte restera en vigueur jusqu'en 1961), avec peine maximale (si moins de 20 ans impliqué ou scandale public) de 3 ans de prison

1920-1944 : régence de l'amiral Miklos Horthy

1926 : parution du 1<sup>er</sup> livre de Gyorgy Pal, consacré aux aspects modernes du « problème homosexuel », il parle de « grande marée homosexuelle inondant Budapest » inhérent à l'urbanisation à grande échelle (il parle de 10 000 uranistes dans les années 1920)

1929 : un groupe de journalistes et de policiers édite Criminalité moderne analysant les diverses formes d'homosexualité et leurs lieux de rencontre

1932 : la loi n°2 institue l'obligation du service du travail en lien avec la défense intérieure

1933 : un médecin de l'Institut royal de santé publique publie une étude consacrée à la prostitution homosexuelle masculine (avec 1 695 prostitués répertoriés par la police)

1934 : le psychiatre Zoltan Nemes-Nagy consacre un chapitre aux homosexuels à Budapest ; la police dispose ainsi de près de 5 000 noms (« homosexuels passifs qui se livrent à une fornication contre nature par intérêt matériel ») sur un nombre de 15 000 homosexuels estimés à Budapest

1939 : l'obligation du service du travail est instaurée dans le cadre de la politique antisémite en lien avec le III<sup>ème</sup> Reich avec interdiction de porter des armes pour les juifs

Début 1942 : les officiers juifs astreints service du travail sont privés de grades et contraints au port de l'étoile jaune, puis beaucoup finiront dans les camps

7 novembre 1942 : les homosexuels officiellement enregistrés sont appelés dans les rangs du service du travail pour la défense intérieure

11 novembre 1942 : un document de la sureté d'Etat exhumé des archives de guerre hongroises donne une liste de 992 homosexuels prétendus considérés comme aptes aux travaux forcés, au même titre que les juifs et les dissidents politiques

## **POLOGNE**

1932 : dépénalisation de l'homosexualité

1942 : un polonais entretenant une relation avec un soldat allemand est arrêté et condamné à 5 ans de prison pour violation du §175 par le tribunal d'occupation de Torun (seul cas de jugement sera retrouvé concernant l'homosexualité, attestant le manque d'intérêt allemand pour les cas d'homosexualité ne concernant pas le Reich)

## **ITALIE**

1935 : invasion de l'Ethiopie

1936 : intervention en Espagne

1938 : arrestation et confinement d'homosexuels de Catane sur les îles Tremiti, à San Domino, dans l'Adriatique

28 mai 1940 : 56 « pédérastes » détenus aux Tremiti sont libérés sur proposition du chef de la police et le restant de leur peine est commué à 2 ans de probation (des détenus plus dangereux qu'eux les remplacent, les antifascistes, raisons de surpeuplement carcéral)

1940 : entrée dans la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale

1941 : l'homosexualité disparaît de la liste des crimes du code pénal militaire (l'objectif n'est plus de décharger les homosexuels de leurs obligations militaires)

Juillet 1942 : les îles d'Ustica et de Favignana (trop près des forces alliées) sont évacuées (la détention est commuée en un avertissement pour ceux qui ont effectué les 2/3 de leur peine, ainsi 196 « pédérastes » sont libérés)

Eté 1943 : débarquement allié au Sud et occupation antifasciste du nord et guerre civile jusqu'à l'été 1945 ; les conditions de l'occupation encouragent les relations entre soldats US et jeunes italiens

## URSS

Le goulag, comme la prison, est très hostile à l'homosexualité, une hiérarchisation des genres s'est construite (homosexuels passifs, femmes qui jouent le rôle de l'homme, femmes qui jouent le rôle de la femme)

## SUEDE

1864 : le code pénal *criminalise les actes homosexuels*, masculins et féminins ; la fornication contre nature est passible de 2 ans de travaux forcés (art. 10 du chap. 18 du code pénal) ; de 1880 à 1944 plus de 1 400 hommes sont poursuivis pour ce crime, mais 10 femmes seulement ; pour les hommes il y a 10 à 20 poursuites par an jusqu'à la fin des années 1920, puis entre 30 et 40/an ; dans la grande majorité des cas ce sont les actes de violence ou l'abus à l'égard d'enfants qui sont sanctionnés

1883 : la police des Stockholm patrouille activement dans le parc Berzelii, près de la base navale (mais les sanctions ne pleuvent pas car le risque d'y trouver des personnes riches et influentes est fréquent)

1910 : comparution en justice de l'étameur réputé Nils Santesson qui fréquente les milieux artistiques ; la presse à scandale suédoise a suivi l'affaire Eulenburg qui a éclaté en Allemagne en 1907

1911-1932 : le journal de Göteborg Vidi orchestre les campagnes à la fois antisémites et homophobes ; Vidi se spécialise dans le outing de personnalités homosexuelles, les précipitant dans une catastrophe sociale ; son rédacteur en chef se rend avec une bande de voyous à une soirée homosexuelle dont il a été informé ; le journal mène une campagne contre le peintre juif à succès Isaac Grünewald

Années 1920-1930 : l'antisémitisme donne une certaine vigueur à l'homophobie, les préjugés contre les juifs et les étrangers vont de pair avec le mépris à l'égard du jazz, de l'homosexualité et de l'art moderne ; la race pure doit être préservée face aux flux migratoires (cf loi sur les étrangers de 1929 et les campagnes antisémites des années 1930-1940)

Années 1920 : campagne de diffamation, menée en particulier par le journal Vidi, contre le mécène Rolf de Maré du Ballet suédois de Paris et son amant le danseur et chorégraphe Jean Börlin, elle propage des sentiments haineux contre les homosexuels

Années 1930-1940 : la police met en place une nouvelle technique de supervision en questionnant les suspects interpellés dans les parcs publics, sur leurs relations sexuelles au cours des 5 dernières années, ainsi 12 « réseaux » masculins de plus de 10 personnes sont poursuivis et traduits en justice, et les puissants commencent à faire leur apparition dans ces procédures ; de plus en plus d'homosexuels sont placés en hôpital psychiatrique

Années 1930 : restriction de la liberté de choix personnelle, par le biais d'une alliance *robuste* entre l'Etat et l'individu, contribuant à une société peu conflictuelle mais très réglementée ; la liberté de l'homosexuel doit rester dans des limites de comportement acceptées

1932 : le parti social-démocrate parvient au pouvoir, prônant une conception moderne de la sexualité

1934-1941 : l'application concrète des lois sur la stérilisation est bien plus poussée que les textes ne le prônent dans les cliniques et les asiles, sur instruction que la Commission médicale royale ; sous l'influence de l'homophobie croissante des forces de police et de la conviction croissante chez les médecins et les juristes que l'homosexualité est une maladie

1934 : deux économistes renommés prônent un programme de stérilisation plus efficace, mais leur thèses eugénistes ne concernent pas les homosexuels ; un pédopsychiatre renommé s'est exprimé contre la décriminalisation afin de protéger les enfants et les adolescents, un professeur de psychiatrie a parlé d'une « altération pathologique de l'instinct sexuel »

1934 : adoption de la loi contre le chantage ; un grand journal a souligné en 1932 que l'homosexualité était « un terrain fertile aux maitre-chanteurs »

1934 : le nombre de poursuites pour homosexualité chute de 53 en 1993 à 12 à dans la foulée d'une proposition de dépénalisation adoptée par la majorité du parlement

1935 : la Commission de droit criminel propose la décriminalisation de l'homosexualité

1936-1943 : le ministre de la Justice, issu du parti agrarien, K.G. Westman, parvient à bloquer toute décriminalisation de l'homosexualité

1938 : le nombre d'homosexuels traduits en justice passe à 98 ; c'est une période où la sympathie générale à l'égard des homosexuels respectueux de la loi ou victimes de chantage disparaît progressivement

1939-1944 : la persécution des homosexuels s'intensifie (130 poursuites en 1941 et 124 en 1943) et revêt diverses formes au cours de la guerre ; l'homosexualité est perçue comme un problème médical et donc sujette à régulation médicale ; liens idéologiques anciens entre la Suède et l'Allemagne, fondés sur l'antisémitisme et une sympathie pour le projet nazi

1940-1944 : 7 femmes sont poursuivies (dont une pour violence sur enfant) dont en juillet

1943 cinq lesbiennes de Stockholm de la classe ouvrière vivant sous le même toit (à la suite d'une altercation)

1941 : la police prend des dispositions pour contrôler davantage les toilettes publiques du grand parc de Stockholm, le Humlegården (œilleton dans un trou percé dans une cabine adjacente), ainsi plus de 20 hommes sont poursuivi en automne et hiver (dont en mars 1941 le parlementaire ombudsman pour les forces armées de 54 ans pris en flagrant délit avec un ouvrier de 23 ans)

1942 : la presse suédoise condamne largement la déportation des Juifs norvégiens et en octobre 1943 la Suède se dira prête à recevoir plus de 7 000 Juifs danois

**1<sup>er</sup> juillet 1944 : dépénalisation de l'homosexualité** adoptée à une large majorité ; mais la peur de la séduction homosexuelle de la part de personnes plus âgées en direction de jeunes fixe à **15 ans** l'autorisation de relations homosexuelles et à 21 ans si le plus jeune est en situation de dépendance à l'égard d'un séducteur plus âgé ; et les relations avec un-e débile mental sont interdites

Années 1950 : la politique de castration, les placements en asile et les scandales publics continuent tandis que les campagnes de presse contre les homosexuels s'amplifient ; si l'antisémitisme disparaît largement, le changement d'attitude à l'égard de l'homosexualité n'est pas aussi rapide et la médicalisation ne débouche pas sur davantage de tolérance

## **DANEMARK**

1933 : dépénalisation de l'homosexualité

## **ISLANDE**

1940 : dépénalisation de l'homosexualité

## **YUGOSLAVIE**

1<sup>ère</sup> moitié du XX<sup>ème</sup> siècle : certains milieux communistes et de gauche voient l'homosexualité comme le fruit d'un ordre social décadent et aberrant (marqué par l'individualisme bourgeois et l'hédonisme aristocratique) ; la masculinité est le symbole de la victoire sur les conquérants lubriques, les Ottomans démasculinisés qui ont transmis l'homosexualité ; à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle un médecin-chef croate parle de la pédérastie « à la Turca » ; dans les années 1920 un Serbe signe un article sur les stéréotypes sexuels des musulmans de Bosnie (passifs, menteurs et voluptueux) ; en 1924 un psychiatre de Zagreb souligne que l'homosexualité est très répandue dans les provinces orientales (Serbes, Croates, Slovènes) jusque-là gouvernés par les Ottomans

Années 1930 : la presse clandestine du parti communiste insiste sur l'importance de la fermeté et de l'austérité dans la vie privée des militants ; Tito écrit en 1939 que « les débauchés » ne peuvent pas prétendre à « gagner la confiance des masses » à un moment où ses ennemis politiques dépeignent les communistes comme des hypocrites et des débauchés, artisans de l'avortement et destructeurs de la famille ; la virilité est une composante de la nouvelle culture de la supériorité morale et physique du partisan communiste

Avril 1941 : la Serbie est occupée par les nazis et le Monténégro par les Italiens, l'invasion par l'Axe entraîne le partage du royaume yougoslave

Juin 1941 : Josip Broz Tito, chef du parti communiste (KPJ) appelle à un soulèvement contre l'occupation fasciste, à une guerre de guérilla hors des villes, les 1<sup>ères</sup> unités de partisans se créent, noyau de la future armée de libération populaire de 1945

Fin 1941 : la Résistance passe à l'action dans les différents territoires de la Yougoslavie avec des douzaines de milliers de partisans dirigés par des anciens des Brigades internationales d'Espagne et des officiers de l'Armée royale ; mais les partisans de Tito sont chassés de la majeure partie de la Serbie par la Wehrmacht

Décembre 1941-janvier 1942 : l'écrivain Milovan Djilas - ex-dirigeant de l'organisation des jeunes communistes à l'université de Belgrade avant-guerre lorsqu'il faisait ses études de droit et de philosophie, chargé de la propagande - s'est retiré de la Serbie centrale, vers les montagnes ; il est appelé à décider de la vie ou de la mort d'un homosexuel, un jeune communiste et partisan, de 30 ans, après qu'il ait été démasqué par son supérieur hiérarchique musulman qui hésite à l'exécuter ; Djilas n'a pas reçu de consigne en ce qui concerne cette question, il n'y a pas de définition claire en ce domaine pour la justice militaire mise en place à la demande de Tito, il décide d'exclure du Parti l'homosexuel « pervers » qui avait été abusé dans son enfance par un bey musulman

Mai 1943 : décret sur les tribunaux d'honneur pour les officiers de l'Armée nationale de libération, destiné à surveiller le comportement et la réputation des officiers en toutes occasions

Février 1944 : un ordre du commandant suprême invite les officiers à surveiller de près leur conduite par respect pour l'armée et compte tenu de la dignité de leur grade

Mars 1944 : le partisan croate Josip Mardesic, capitaine de l'armée de libération, membre important de l'état-major, est accusé devant la cour suprême, privé de son grade, condamné à mort et exécuté, pour séduction de subordonnés, relations sexuelles contre nature avec personnes sous son autorité, atteinte à l'honneur de l'armée, corruption de la jeunesse à laquelle il aurait causé des dommages irréparables nuisibles à son développement normal

## **SUISSE**

1<sup>er</sup> janvier 1942 : le nouveau code pénal fédéral dépénalise l'homosexualité ; mettant un terme à la différenciation entre cantons alémaniques appliquant le §175 et cantons latins appliquant

le droit français ou italien ne condamnant pas l'homosexualité ; mais cette dépénalisation n'est pas appliquée dans les armées afin de préserver le moral des troupes

## **URSS**

1921 : des homosexuels sont pris dans une rafle à Petrograd dans un appartement, ils obtiendront d'être libérés ; l'homosexualité est vue en général comme une anomalie biologique congénitale ou une psychopathologie

1922 : le code pénal bolchevik dépénalise l'homosexualité ; la démarche révolutionnaire autorise l'avortement et le divorce est aussi simple que le mariage civil ; Alexandra Kollontaï considère qu'un désir sexuel individuel émancipé est une condition de la révolution ; l'efféminement est compris comme une marque d'arriération ; dans les républiques du Caucase l'homosexualité masculine est passible de prison (cf les jeunes danseurs prostitués vendus par leurs parents)

1926 : maintien de la dépénalisation ; jusqu'en 1928, Sophia Parnok chante librement l'amour homosexuel dans ses poèmes, ainsi que Mikhaïl Kouzmine jusqu'en 1929

Années 1930 : Kouzmine témoigne de l'importance des promenades nocturnes ; dans les grandes villes la subculture homosexuelle s'exprime, avec les lieux de rencontre fixes (autour du Bolchoï à Moscou ou au jardin de Catherine II à Leningrad) ou les toilettes publiques

27 décembre 1932 : mise en place d'un passeport intérieur pour les citoyens de plus de 16 ans, afin de purger les villes de tous les éléments indésirables, dont les homosexuels

Mars 1934 : re-criminalisation de l'homosexualité, une peine de 3 ans de camp de travail est fixée pour les relations consentantes ; bien au-delà de la loi anti-sodomie ukrainienne avec son article spécifique réprimant les prostitués des rues masculins, afin de ne pas rendre publique l'existence de cette prostitution ; Iagoda, à la tête de la Guépéou (police politique d'Etat) parle à Staline de « la corruption de la jeunesse » et des jeunes marins par les « pédérastes » qui portent atteinte à la sécurité de l'Etat ; le contexte est à la panique démographique dans une perspective de mobilisation patriotique contre l'Allemagne nazie ; l'homosexuel est considéré comme un psychopathe, les homosexuels sont assimilés à des espions, l'homosexualité est considérée comme une trahison à la masculinité

1933-1934 : des rafles massives d'homosexuels se pratiquent dans tout le pays ; 175 homosexuels sont arrêtés à Leningrad (recherches effectuées en 2016 par Irina Roldugina) ; le poète Nikolai Kliuev est condamné pour propagande antirévolutionnaire (en réalité pour son homosexualité)

23 mai 1934 : Maxime Gorki publie son article sur « L'humanisme prolétarien » dans les Izvestia et la Pravda, légitimant la pénalisation au nom de la préservation de la santé du prolétariat soviétique (qu'il oppose au peuple allemand en proie à l'alcoolisme, la syphilis et l'homosexualité, facteur de dégénérescence) : « Exterminez les homosexuels, le fascisme disparaîtra »

***1934-1993 : entre 25 688 et 26 076 personnes seront inculpées sous le chef d'accusation de sodomie***

1939 : lors du pacte germano-soviétique, le Politburo envisage une persécution massive des homosexuels

10 juin 1941 : Andreïevskij est condamné à 5 ans de camp par la Cour suprême pour une affaire de viol homosexuel (ni le complot, ni l'espionnage ne sont évoqués sur les 132 pages de PV)

Juin 1941 : l'invasion nazie provoque la désorganisation et une diminution du contrôle policier et de la censure ; Oleg Boudniski fera l'histoire de la licence sexuelle nouvelle (à travers journaux intimes et mémoires), les préoccupations des soldats - alors qu'aucune permission ne leur est accordée - sont « la bouffe, le sexe et la mort », l'armée est la plus

productrice de pratiques homosexuelles, les sévices sexuels et les viols constituent la majeure partie des rapport sociaux, les camps et le goulag favorisent les violences sexuelles et l'exploitation des jeunes hommes vulnérables

Après-guerre : la censure recommence à frapper fort ; la campagne contre le cosmopolitisme met à l'index les juifs accusés de trahison ; les soldats de l'Armée rouge faits prisonniers par les Allemands sont des suspects, ils sont envoyés en camp

1946 : la poétesse Akhmatova est accusée d'être « nonne et putain qui marie l'indécence à la prière »

Années 1950 : la police a plus fréquemment recours à l'expertise médico-légale et psychiatrique lors d'affaires de sodomie

1953 : mort de Staline ; avec Khrouchtchev la loi anti-sodomie est renforcée

1958 : le ministère de l'intérieur de la RSF de Russie publie secrètement une directive visant à renforcer la lutte contre la sodomie ; les lieux publics susceptibles d'être fréquentés par les homosexuels font l'objet d'une surveillance accrue, par la police et ses mouchards ; l'amélioration des conditions de vie, avec le logement individuel, permettra une sociabilité homosexuelle

27 octobre 1960 : le nouveau code pénal supprime la peine minimale infligée pour homosexualité mais la pratique pénale n'adoucit pas les peines ; la libération de 4,5 millions de personnes détenues dans les camps fait craindre une généralisation des pratiques homosexuelles

1961-1971 : augmentation de 40% des inculpations pour sodomie grâce au travail concerté de la police et de la médecine légale

1962 : Khrouchtchev visite ne exposition d'artistes d'avant-garde qu'il traite de « pédérastes » avant de demander leur exclusion de l'Union des artistes et du Parti communiste ; il incite des milices volontaires à interpellier toute personne dont l'apparence n'est pas conforme aux codes vestimentaires en vigueur

1993 : abrogation de la loi anti-sodomie

Mai 2014 : la commission interministérielle de défense du secret d'Etat repousse à 2044 l'accès complet aux archives de la Tcheka, du NKVD et du KGB

## **ROUMANIE**

1937 : le code pénal introduit la notion d'inversion sexuelle

## **GRANDE-BRETAGNE**

1861 : la loi punit les délits contre la personne, proscrit la sodomie et l'attentat à la pudeur

1879 : l'Army Act

1881 : la loi sur la réglementation des forces armées confirme l'Army Act, et ses sections 16 et 18(5) rend « homosexe » entre hommes passible de poursuites pour comportement scandaleux de type cruel, indécent et contre nature, qui de plus ne sied pas au caractère d'officier ou de gentelman

1938 : le Dr Desmond Curran estime que les médecins ne doivent pas « conclure qu'ils sont en présence d'un cas d'inversion figée ou congénitale avant que le sujet n'ait atteint au moins 25 ans, voire davantage »

1939 : conscription obligatoire de tous les hommes âgés de 18 à 41 ans et mobilisation des femmes ; 6 508 000 hommes et femmes (au titre d'auxiliaires, ATS et WAAF) serviront entre 1939-1945 ; le besoin de soldats amenait à recruter largement, sauf « types féminins et homosexuels » confirmés

De nombreux gays et lesbiennes sont intégrés aux forces armées (250 000 selon Peter Tatchell) ; très peu d'entre eux sont éconduits du service à cause de leur sexualité, le désir du

même sexe peut être soigné par la discipline et l'exercice ; de plus dans l'armée  
« l'homosexue » (à travers la masturbation réciproque, le *flip*) est perçu comme une  
manifestation inoffensive de soulagement sexuel (plus satisfaisante que la masturbation en  
solo) et légitime en l'absence de femmes ; les jeunes ordonnances sont facilement au service  
des officiers pour cela dans la RAF, ainsi que les jeunes matelots dans la Navy  
Les lesbiennes ne sont pas soumises à la loi militaire mais à la loi civile, ce qui compte c'est  
leur efficacité (leur manque d'efficacité les rend vulnérables à l'accusation de lesbianisme)  
A l'inverse, dans la vie civile les homosexuels qui occupent les bars et les restaurants sont  
accusés d'inversion de genre, car ils ne s'acquittent pas de leurs obligations masculines en ne  
protégeant pas la nation ; Londres attire des milliers de migrants homosexuels du fait de la  
réputation (gay friendly) de la capitale  
30 octobre 1939 : un fusilier comparait devant la cour martiale parce qu'il s'est glissé dans le  
lit d'un camarade et lui a touché les organes génitaux, il est accusé d'indécence et d'avoir  
commis un acte au préjudice du bon ordre  
1940 : un capitane est inscrit au registre des accusations pour avoir caressé la main d'un  
soldat et couché dans le lit d'un autre, il est seulement accusé de conduite scandaleuse  
1939-1945 : 790 cas d'indécency sont portés devant la cour martiale britannique ; 1 813  
affaires d'indécence sont jugées dans l'armée de terre, la RAF et la Navy, entraînant 1 428  
condamnations ; cela se fait dans l'incohérence puisque les uns sont condamnés par une cour  
martiale et emprisonnés, d'autres écoperent d'un blâme oral  
Les années de guerre ont renforcé la maturité sexuelle de nombre d'homosexuels (cercles,  
espaces homosexuels officiels)  
Après 1945 : la commission Wolfenden décide de ne pas recommander la décriminalisation  
des actes de même sexe entre militaires  
Et dans la société civile, il y a durcissement des frontières entre queer et normal

Après-guerre, la répression des homosexuels se poursuit, en RFA, en Grande-Bretagne, aux  
Pays-Bas, au Danemark, en Norvège ou en Finlande